

Guide d'inscription BPJEPS AAN

SARREBOURG (57)

Du 14 septembre 2026 au 06 juillet 2027

Date limite d'inscription définitive : 07 août 2026



Ton coach formation :

Sophia GOUTKIDIS
sgoutkidis@cles-sport.com
03.57.48.06.66

1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE

- Carte d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Attestation de sécurité sociale
- Un descriptif de votre projet professionnel sur une page
- Certificat de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (pour les personnes de moins de 25 ans)
- Diplômes (scolaires, sportifs...) et/ou attestations
- Un certificat médical de non contre-indication datant de moins de 3 mois avant la date d'entrée en formation (modèle ci-joint)*
- Diplôme PSE 1 et BNSSA à jour *
- Attestation de réussite à l'épreuve du 400 m (incluse dans le dossier)



** Ces deux documents te seront demandés lors de l'étape 3 que tu pourras compléter directement à l'issue de ton inscription ou ultérieurement en tenant compte de la date limite d'inscription.

2 INSCRIS-TOI SUR LE SITE INTERNET

Rassemble les documents justificatifs et numérise-les.

Puis, rends-toi sur notre site www.cles-sport.com.

Clique sur la rubrique "Je m'inscris", sélectionne ta formation et complète le formulaire.

3 FINALISE TON DOSSIER

Une fois ton inscription validée, tu recevras un e-mail contenant un lien pour nous transmettre ton certificat médical et ton diplôme de secourisme.

Attention à la date limite d'inscription ! Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.





CERTIFICAT MEDICAL
de non contre-indication à la pratique et à
l'enseignement
des activités de la forme

Je soussigné(e)....., docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme..... candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme.....présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

-Sans correction: une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque oeil. Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier: dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieur à $1/10$) :
- soit une correction amenant une acuité visuelle de $13/10$ pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à $8/10$.

Cas particulier : dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre oeil corrigé. La vision nulle à un oeil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

INFORMATIONS AU MEDECIN :

A – Activités pratiquées au cours de la formation: Le (la) candidat(e) à la mention « Activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades. A ce titre, il doit être en capacité :
- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

1. Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation: test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

1. Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.



Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "Activités aquatiques et de la natation"

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Intitulé du diplôme :

Diplôme N° :

Carte professionnelle N° :

délivrée par le service :

Certifie que M./Mme

né(e) le , à

Domicilié(e) :

CP + Ville :

A effectué sans aide et sans matériel : la distance de 400 mètres nage libre dans un temps de _____minutes _____secondes.

« Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes »

Date de la réalisation : ____/____/____ Lieu de la réalisation :

Signature du certificateur :

Signature du titulaire :

« Fait pour servir et faire valoir ce que de droit. »

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable